

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

N° CL210

AMENDEMENT

présenté par
M. Midy

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.